

Un outil pour réduire les conséquences des inondations : le PAPI Gapeau

Janvier 1999, décembre 2008, novembre 2011, janvier et novembre 2014... Sur ces vingt dernières années, les communes du bassin versant du Gapeau ont à plusieurs reprises été impactées par des inondations, parfois meurtrières et aux dégâts économiques très importants.

Pour faire face à ces phénomènes et en limiter leurs impacts, les collectivités locales ont décidé de s'engager dans une démarche « PAPI ».

Inondation du Réal Martin à Pierrefeu-du-Var,
le 19 janvier 2014 (Légende photo)



Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** est un outil technique et financier visant à réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et agricoles, et l'environnement, à l'échelle d'un bassin versant.

Le programme traite de plusieurs thématiques visant notamment à renforcer la connaissance sur le fonctionnement des crues, améliorer les dispositifs, de prévision, d'alerte et de gestion de crise, réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, et mettre en œuvre une stratégie de gestion des inondations débouchant sur un programme de travaux.

Que contient le PAPI Gapeau ?

Le PAPI Gapeau est porté et animé par le **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG)** basé à Pierrefeu-du-Var. Entré en vigueur officiellement le **13 décembre 2016**, il prévoit la réalisation de 24 actions sur une durée de 3 ans (2017 – 2019) pour un montant global d'environ 3M€.

Dans un premier temps qualifié de « PAPI d'études », il permettra de définir et de mettre en œuvre dans un deuxième temps un programme de travaux d'une durée initiale de 6 ans (à compter de 2020).

Le PAPI est construit de manière concertée, associant différents maîtres d'ouvrage (le SMBVG mais également la commune de Hyères, Toulon-Provence-Méditerranée et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var), des partenaires techniques et financiers, ainsi que les riverains et les acteurs économiques du territoire.

Une large concertation sera menée tout au long du programme, à l'aide notamment des réunions d'échanges techniques, mais également des réunions publiques et des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de concertation et instance décisionnelle en charge d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Pour plus d'informations sur le PAPI Gapeau, vous pouvez consulter le site internet du syndicat : www.smbvg.fr ou contacter M. Vincent GERMANO (v.germano@smbvg.fr – 04 98 16 36 01)